

Demande de subvention Groupement de Vulgarisation Agricole de Mézières-sur-Issoire

En exercice	11	L'an deux mil - vingt- trois
Présents	8	le 15 septembre à dix – neuf heures
Votants	10	le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. NOUGIER Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 11 septembre 2023

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, MME DELUCHE, CIBERT,
MM. BONNAUD, LEURS, CRUCHET, PASCAL

ABSENTS : M. RIGAUDEAU (pouvoir donné à M. NOUGIER),
M. REBEYRAT (pouvoir donné à M. TRICHARD), MME GIRAUD

Mme Catherine CIBERT a été élue secrétaire

**DEMANDE de SUBVENTION GROUPEMENT de VULGARISATION AGRICOLE de MÉZIÈRES -
sur-ISSOIRE et BELLAC**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 1^{er} septembre 2023 reçu en Mairie le 4 septembre 2023 dans lequel le Président du Groupement de Vulgarisation Agricole de Mézières-sur-Issoire et Bellac sollicite une subvention pour 2023.

Ce courrier détaille les diverses activités de ce groupement sur les cantons de Mézières et Bellac :

- Le GIEE « Plantes Riches en Tannins Condensés » dont le travail a été repris par l'Institut de l'Elevage jusqu'en juillet 2023.
- Le groupe « Paille » qui mutualise la recherche de paille, observe les moyens de substitution à la paille litière avec mise en place de parcelles en Switch Grass (visite d'exploitation en Corrèze)
- Le collectif d'achat de semences fourragères et de carbonates
- La création du nouveau GIEE « Semences d'Ici » pour la production de semences fermières. Il a pour but d'obtenir des variétés adaptées aux conditions pédo- climatiques du secteur tout en limitant les coûts de production
- Le groupe « Agronomie » qui a abordé les moyens de limiter le recours aux produits phyto a abouti à l'équipement en CUMA d'une charrue agronomique. Ce groupe va poursuivre son action autour du captage du carbone.

Monsieur le Maire précise qu'à de nombreuses reprises cette année la salle Vany a été mise à disposition à titre gracieux à la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne pour des réunions et des formations d'agriculteurs et que le Conseil Municipal avait opté pour ne verser de subventions qu'aux associations dont le siège social était à Nouic ou qui avaient organisé une animation ou opération sur la Commune de Nouic.
Il propose de ne pas verser de subvention au GVA de Mézières et Bellac qui ne remplit pas ces critères.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Contre : M. CRUCHET)

- Décide de ne pas octroyer de subvention financière au Groupement de Vulgarisation Agricole de Mézières et de Bellac pour l'année 2024
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire.
Transmis à la Sous-Préfecture
Publié le 19 septembre 2023



POUR EXRAIT CONFORME
Nouic, le 19 septembre 2023

Le Maire
Serge NOUGIER

